

Brétignolles-sur-Mer

Jeudi 9 juillet 2015

Concours national des ports de plaisance exemplaires

La Vigie réagit à la décision communautaire

La Communauté de communes du pays de Saint-Gilles, tenant compte du cahier des charges du projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer qui insiste sur l'intégration paysagère et environnementale de l'opération, a décidé d'inscrire ce projet au concours national des ports de plaisance exemplaires. L'association La Vigie réagit suite à cette délibération.

L'association brétignollaise La Vigie s'oppose à l'avant projet de port de la communauté de communes : "L'association La Vigie apprend que la communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie s'engage, en promesses tout au moins, dans un nouveau » projet de port à La Normandelière. Deux ports de plaisance, sur la même communauté de communes, quel sens cela aurait-il ? Aurait-on oublié les leçons de l'enquête publique de 2011 sur le même projet, les 7 avis négatifs de la commission d'enquête sur les 7 thèmes abordés, pour les aspects environnementaux et économiques, comme pour les risques naturels ? La présentation de La Nor-

mandelière pour le concours des ports exemplaires est un déni de la réalité, méthodiquement dénigrée par le maire de Brétignolles-sur-Mer pour imposer un projet unique sans alternatives. La condamnation par la justice de l'achat de la ferme par la commune, l'arrachage des haies bocagères, le saccage du plan d'eau, l'ignorance d'une coupure d'urbanisation manifeste et indispensable pour l'équilibre urbain de Brétignolles-sur-Mer, ces faits sont tous occultés. La Vigie dénonce le refus de considérer le site de La Normandelière comme un espace à protéger au titre de l'article L.461-1 du code de l'urbanisme, alors que ce site est une conjonction excep-

tionnelle d'espaces ruraux, de zone humide, de plages et de rochers marins. Elle dénonce tout autant le gaspillage indécent de fonds publics auquel le projet de port a conduit depuis 15 ans et qui n'ont abouti à rien ! On ne peut imaginer que la communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie continue dans cette voie alors que les collectivités territoriales, en Vendée comme ailleurs, affrontent une crise financière sans précédent. Une fois de plus, au moment où l'accent est mis partout et avec force sur la question du climat et la protection plus vigilante du littoral qu'elle appelle, La Vigie exige l'abandon d'un projet absurde, ruineux et sans espoir

et la reconnaissance par le plan local d'urbanisme et par un classement approprié du site remarquable que représente La Normandelière". Jean-Baptiste Durand, président de La Vigie, "invite chacun à prendre connaissance des graves inconvénients liés à cet avant-projet sur notre site Internet : www.lavigie.org, cliquez sur "Enquête publique", ou en venant participer à notre réunion publique du 7 août prochain à Brétignolles-sur-Mer".

• Contact : Président : Jean-Baptiste Durand – 06 85 63 52 76. www.la-vigie.org e mail : assoslavigie@sfr.fr